

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ TEBUWG

Date de révision: 18.12.2017

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial :TEBUWG

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation Fongicide

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

M.CAZORLA, S.L.

C/ Aigueta, nº 4

17761 CABANES (Espagne)

Téléphone : +34 972 504443

Téléfax : +34 972 670734

Adresse e-mail : info@mcazorla.com

1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence

Numéro de téléphonod'appel d'urgence

| Organisme / Société | Adresse | Téléphone |
|---|--|-------------------|
| ORFILA | | +33 1 45 42 59 59 |
| Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Angers C.H.U | 4, rue Larrey 49033 Angers Cedex 9 | +33 2 41 48 21 21 |
| Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Rennes CHRU, Hôpital Pontchaillou, Pavillon Clemenceau | 2 rue Henri-le-Guilloux 35043 Rennes Cedex 09 | +33 2 99 59 22 22 |
| Centre de Toxicovigilance et de Toxicologie Clinique de Rouen Hôpital Charles Nicolle | 1, rue de Germont 76031 Rouen Cedex | |
| Centre Antipoison et de Toxicovigilance de BORDEAUX CHU Pellegrin Tripode | Place Amelie Raba-Leon 33076 Bordeaux Cedex | +33 5 56 96 40 80 |
| Centre de Toxicovigilance et de Toxicologie Clinique de Grenoble CHRU Hôpital Albert Michallon | BP 217 38043 Grenoble Cedex 09 | |
| Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LYON | 162, avenue Lacassagne Bâtiment A, 4ème étage 69424 Lyon Cedex 03 | +33 4 72 11 69 11 |
| Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Marseille Hôpital Sainte Marguerite | 270 boulevard de Sainte Marguerite 13274 Marseille Cedex 09 | +33 4 91 75 25 25 |
| Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris Hôpital Fernand Widal | 200 rue du Faubourg Saint-Denis 75475 Paris Cedex 10 | +33 1 40 05 48 48 |
| Centre de Toxicovigilance et de Toxicologie Clinique de Reims Hôpital Maison Blanche | 45, rue Cognac-Jay 51092 Reims Cedex | |
| Centre Antipoison et de Toxicovigilance de STRASBOURG Hôpitaux universitaires | 1 Place de l'Hôpital BP 426 67091 Strasbourg Cedex | +33 3 88 37 37 37 |
| Centre Antipoisons et de Toxicovigilance de Toulouse Hôpital Purpan, Pavillon Louis Lareng | Place du Docteur Baylac 31059 Toulouse Cedex | +33 5 61 77 74 47 |
| Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LILLE | Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LILLE | 0 800 59 59 59 |
| C.H.R.U | C.H.R.U | +33 3 83 22 50 50 |

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classement conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, et à ses amendements.

Toxicité pour la reproduction : Catégorie 2

H361d Susceptible de nuire au fœtus.

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Catégorie 1

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Catégorie 1

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à longterme.

2.2 Éléments d'étiquetage

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ TEBUWG

Date de révision: 18.12.2017

Etiquetage conformément au Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, et à ses amendements.

Soumis à étiquetage réglementaire.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette :

- Tébuconazole

Pictogrammes :



Mention d'avertissement: Attention

Mentions de danger :

H361d : Susceptible de nuire au fœtus.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Conseils de prudence

P280 : Porter des gants/ des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

P308 + P313 : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.

P501 : Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.

Délai de rentrée : 48 heures

2.3 Autres dangers

Pas d'autres dangers connus.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélanges

Nature chimique

Granulés à disperser dans l'eau (WG)

Tébuconazole 25 %

Composants dangereux

Mentions de danger conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

| Nom | NºCAS / NºCE / REACH Reg.Nº | Classification Règlement (CE) n° 1272/2008 | Conc.[%] |
|---|--------------------------------------|---|-----------|
| Tébuconazole | 107534-96-3 403-640-2 | Repr.2, H361d Acute Tox .4, H302 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410 | 25,00 |
| Produit de condensation d'acides arylsulfoniques, reliés par des liaisons méthyléniques, sels de sodium | 90387-57-8 291-331-1 | Aquatic Chronic 3, H412 | >1 - < 25 |

Autres informations

| | | |
|--------------|-------------|------------------------------------|
| Tébuconazole | 107534-96-3 | Facteur M: 1 (acute), 10 (chronic) |
|--------------|-------------|------------------------------------|

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse. Maintenir et transporter la victime en position latérale de sécurité. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.

Inhalation : Amener la victime à l'air libre. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

TEBUWG

Date de révision: 18.12.2017

Contact avec la peau : Nettoyer avec une grande quantité d'eau et du savon, si disponible, avec du polyéthylène glycol 400, puis rincer avec de l'eau.

Contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'œil. Faire appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

Ingestion : Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Aucun symptôme connu ou attendu.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitements Traiter de façon symptomatique. En cas d'ingestion de quantité importante depuis moins de deux heures, procéder à un lavage d'estomac. De plus il est conseillé d'administrer du charbon médicinal et du sulfate de soude. Il n'existe pas d'antidote spécifique.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Appropriés Eau pulvérisée, Dioxyde de carbone (CO₂), Mousse, Sable

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de : , Acide chlorhydrique (HCl), Cyanure d'hydrogène (acide cyanhydrique), Oxyde de carbone (CO), Oxydes d'azote (NO_x)

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Encas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Informations supplémentaires

Limiter l'épandage des fluides d'extinction. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions Eviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces contaminées. Utiliser un équipement de protection individuelle. Eloigner toute source d'ignition.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans les eaux de surface, les égouts et les eaux souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Utiliser un équipement de manutention mécanique. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés en respectant la réglementation sur l'environnement. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres sections

Informations concernant la manipulation, voir section 7.

Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir section 8.

Informations concernant l'élimination, voir section 13.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Mesures d'hygiène Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Entreposer séparément les vêtements de travail. Après le travail, se laver aussitôt les mains et éventuellement prendre une douche. Enlever immédiatement les vêtements sales et ne les réutiliser qu'après un nettoyage complet. Détruire (brûler) les vêtements non nettoyables.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ TEBUWG

Date de révision: 18.12.2017

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant lesaires de stockage et lesconteneurs

Conserver dans le conteneur original. Garder les récipients bien fermésdans un endroit sec, frais et bien ventilé. Entreposer dans un endroitaccessible seulement aux personnes autorisées. Éviter une expositiondirecte au soleil.

Précautions pour lestockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pouranimaux.

Matériau approprié Tôle avec vernis à l'intérieur

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Se référer aux indications de l'étiquette et/ou de la fiche technique.

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Valeur limite d'exposition

| Composants | No.-CAS | Valeur limite d'exposition | m.à.j. | Base |
|--------------|-------------|-----------------------------|--------|----------|
| Tébuconazole | 107534-96-3 | 0,2 mg/m ³ (TWA) | | OES BCS* |

*OES BCS : Valeur limite interne Bayer CropScience pour l'exposition professionnelle (Occupational Exposure Standard)

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer auxindications de l'étiquette. Dans les autres cas il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

Protection respiratoire : En cas de manipulation directe et de contact possible avec le produit :

Porter un masque filtrant les particules (facteur de protection 4) detype EN149FFP1 ou équivalent.

Les protections respiratoires ne doivent être utilisées que lorsd'expositions de courte durée, après que toutes les mesures deréduction de l'exposition à la source ont été mises en place (par exemple un confinement et/ou une ventilation), de manière àmaîtriser les risques résiduels. Veiller à toujours respecter lesinstructions du fabricant concernant le port et l'entretien desappareils respiratoires.

Protection des mains : Porter des gants nitrile estampillés CE ou équivalent (épaisseurminimum 0,4 mm). Les laver en cas de contamination. Les jeterlorsque la contamination externe ne peut pas être éliminée, lorsqu'ilssont percés ou contaminés à l'intérieur. Se laver les mainsfréquemment, et systématiquement avant de manger, boire, fumerou d'aller aux toilettes.

Protection des yeux : Porter des lunettes masque (conformes à la norme EN166, domained'utilisation = 5 ou équivalent).

Protection de la peau et ducorps :

Porter une combinaison standard et un vêtement de catégorie 3 type5.Porter deux couches de vêtements dans la mesure du possible. Unecombinaison en coton ou coton/polyester doit être portée sous levêtement de protection chimique et nettoyée fréquemment par uneblanchisserie industrielle.Si le vêtement de protection est souillé, le décontaminer le mieuxpossible, puis l'enlever avec précaution. S'en débarrasser en suivantes prescriptions du fabricant.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme granulé dispersible dans l'eau

Couleur blanc

Odeur faible, caractéristique

pH 8,0 - 9,0 à 1 % (23 °C) (eau désionisée)

Inflammabilité (solide, gaz) Le produit n'est pas facilement inflammable.

Température d'autoinflammabilité 247 °C

Énergie minimale d'ignition > 1.000 mJ

Limite d'explosivité,

Inférieure 300 mg/m³

Indice d'explosion de

poussières Kst

59 bar/m/s

Classe d'explosibilité de

Poussière tendance à l'explosibilité sous forme de nuages de poussières (tube de

Hartmann modifié, allumage avec étincelle permanente)

St1 (faible à moyenne)

Hydrosolubilité

dispersable

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ TEBUWG

Date de révision: 18.12.2017

Coefficient de partage noctanol/

Eau Tébuconazole: log Poe: 3,7

Sensibilité aux chocs

Pas sensible aux chocs.

Indice de combustion

IC2 Inflammation brève, sans extension

Propriétés comburantes

Le produit n'est pas comburant

9.2 Autres données

Pas d'information supplémentaire disponible liée à la sécurité.

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Décomposition thermique

140 °C, Vitesse de chauffage : 3 K/min

Endothermique.

> 230 °C, Vitesse de chauffage : 5 K/min, Energie de décomposition:
118 kJ/kg

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions

Dangereuses

d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter

Températures extrêmes et lumière du soleil directe.

10.5 Matières incompatibles

Stocker dans l'emballage d'origine.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Il n'y a pas de produits de décomposition en utilisation normale.

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale DL50 (rat) env. 2.711 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation CL50 (rat) > 0,297 mg/l

Produit testé sous forme de fines poussières respirables.

Concentration atmosphérique maximale atteinte.

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

DL50 (rat) > 5.000 mg/kg

Irritation de la peau

Pas d'irritation de la peau (lapin)

Irritation des yeux

Faiblement irritant - marquage non obligatoire. (lapin)

Sensibilisation

Sensibilisant (cochon d'Inde)

OCDE Ligne Directrice 406, Test de Buehler

Non sensibilisant. (cochon d'Inde)

OCDE Ligne Directrice 406, Test de Magnusson & Kligman

Evaluation de la toxicité à dose répétée

Tébuconazole : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité organo-toxique spécifique lors des expérimentations animales.

Evaluation de la mutagénèse

Tébuconazole : Cette substance n'a pas été reconnue comme mutagène ou génotoxique sur la base de nombreuses études *in vitro* et *in vivo* de mutagenèse.

Evaluation de la cancérogénicité

Tébuconazole : Cette substance a provoqué une incidence accrue des tumeurs à fortes doses chez lessouris de(s) organe(s) suivant(s) : foie. Le mécanisme d'action responsable des tumeurs n'est pas applicable à l'homme.

Evaluation de la toxicité pour la reproduction

Tébuconazole : Cette substance s'est avérée toxique pour la reproduction dans une étude menée sur deux générations chez le rat, seulement aux doses toxiques pour les parents. Tébuconazole : Les effets observés sur la reproduction sont liés à la toxicité parentale.

Evaluation de la toxicité pour le développement

Tébuconazole : Cette substance a provoqué des effets toxiques sur le développement seulement à des doses produisant une toxicité systémique chez les mères. Tébuconazole : Cette substance a provoqué une fréquence accrue de pertes post-implantatoires, une fréquence accrue de malformations non spécifiques.

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Toxicité pour le poisson

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)) 4,4 mg/l

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ TEBUWG

Date de révision: 18.12.2017

Durée d'exposition: 96 h

La valeur fournie concerne la matière active technique.

Toxicité pour les

invertébrés aquatiques

CE50 (Daphnia magna (Puce aquatique)) 2,79 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

La valeur fournie concerne la matière active technique.

Toxicité chronique pour les

invertébrés aquatiques

NOEC (Daphnia (Daphnie)): 0,010 mg/l

Durée d'exposition: 21 jr

La valeur fournie concerne la matière active technique tébuconazole.

Toxicité des plantes

Aquatiques

CE50 (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)) 3,8 mg/l

Taux de croissance; Durée d'exposition: 72 h

La valeur fournie concerne la matière active technique.

(Lemna gibba (Lentille d'eau bossue)) 0,237 mg/l

Taux de croissance; Durée d'exposition: 14 jr

La valeur fournie concerne la matière active technique tébuconazole.

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité

Tébuconazole:

pas rapidement biodégradable

Koc

Tébuconazole: Koc: 769

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation

Tébuconazole: Facteur de bioconcentration (FBC) 35 - 59

Ne montre pas de bioaccumulation.

12.4 Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol

Tébuconazole: Légèrement mobile dans le sol

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Sans objet car une évaluation du risque chimique n'est pas exigée.

Évaluation PBT et vPvB Tébuconazole: Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et毒ique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

12.6 Autres effets néfastes

Information écologiques supplémentaire

Pas d'autre effet à signaler.

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit Sous réserve d'observer les règlements en vigueur et, le cas échéant, après accord avec le service de collecte et les autorités compétentes, le produit peut être transporté sur une décharge ou dans une installation d'incinération.

Emballages contaminés Vider, rincer et éliminer les emballages vides. Les remettre à un service de collecte spécifique aux produits professionnels comme la filière ADIVALOR, ou à un autre service de collecte spécifique comme EcoDDS pour les produits grand public. Les récipients non totalement vidés doivent être éliminés comme des déchets dangereux.

Code d'élimination des déchets

02 01 08* déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR/RID/ADN

14.1 Numéro ONU 3077

14.2 Nom d'expédition des Nations unies MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.(TEBUCONAZOLE MELANGE)

14.3 Classe(s) relative(s) au Transport 9

14.4 Groupe d'emballage III

14.5 Marque dangereux pour l'environnement OUI

Code danger 90

Code tunnel E

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ TEBUWG

Date de révision: 18.12.2017

Cette classification n'est en principe pas valable pour le transport par bateau-citerne sur les voiesnavigables. Veuillez vous adresser au fabricant pour plus d'informations.

IMDG

| | |
|--|---|
| 14.1 Numéro ONU | 3077 |
| 14.2 Nom d'expédition des Nationsunies | ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID,N.O.S. (TEBUCONAZOLE MIXTURE) |
| 14.3 Classe(s) relative(s) auTransport | 9 |
| 14.4 Groupe d'emballage | III |
| 14.5 Polluant marin | OUI |

IATA

| | |
|--|--|
| 14.1 Numéro ONU | 3077 |
| 14.2 Nom d'expédition des NationsUnies | ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID,N.O.S. (TEBUCONAZOLE MIXTURE) |
| 14.3 Classe(s) relative(s) auTransport | 9 |
| 14.4 Groupe d'emballage | III |
| 14.5 Marque dangereux pour l'environnement | OUI |

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les sections 6 à 8 de cette fiche de données de sécurité.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Pas de transport en vrac conformément au Recueil IBC.

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière desécurité, de santé et d'environnement

Information supplémentaire

Classement OMS : III (Peu dangereux)

Législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (Décret n° 2014-285)

Rubrique n° 4510 : Dangereux pour l'environnement aquatique (algue ou chronique de cat. 1)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation du risque chimique n'est pas exigée.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Texte des mentions de danger mentionnées dans la Section 3

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H361d Susceptible de nuire au foetus.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à longterme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Abréviations et acronymes

| | |
|---------|---|
| ADN | Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses parvoies de navigation intérieure |
| ADR | Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses parroute |
| No.-CAS | Numéro d'enregistrement des Chemical Abstracts Services (CAS) |
| Conc. | Concentration |
| No.-CE | Numéro d'enregistrement CE (Communauté Européenne) |
| CEx | Concentration d'Effet pour X% |
| EINECS | Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes |
| ELINCS | Inventaire européen des substances chimiques notifiées |
| NE/EN | Norme européenne |
| UE | Union Européenne |
| IATA | International Air Transport Association : Réglementation IATA (AssociationInternationale du Transport Aérien) pour le transport aérien des marchandisesdangereuses |
| IBC | International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous Chemicals in Bulk (IBC Code); Recueil international de règles relatives à laconstruction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiquesdangereux en vrac (Recueil IBC) |
| Cix | Concentration d'Inhibition pour X% |
| IMDG | International Maritime Dangerous Goods : Code maritime international desmarchandises dangereuses |

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
TEBUWG**

Date de révision: 18.12.2017

CLx Concentration Létale pour X%

DLx Dose Létale pour X%

LOEC/

LOEL Concentration/Dose minimale avec effet observé

MARPOL MARPOL

73/78 : International Convention for the prevention of marine pollution from ships - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires

N.O.S./N.S.A Not otherwise specified / Non Spécifié par Ailleurs

NOEC/NOEL Concentration/Dose Sans Effet Observé pour la totalité des organismes exposés.

NOEC/NOEL en anglais.

OCDE Organisation de coopération et de développement économique

RID Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses

TWA Valeur limite de moyenne d'exposition

UN Nations Unies

OMS Organisation mondiale de la Santé

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont conformes aux dispositions des Règlements (CE) no. 1907/2006 et (UE) no. 2015/830 et leurs amendements. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Les informations données satisfont aux dispositions réglementaires communautaires en vigueur. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires nationaux en vigueur. Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge.